

L'honorable M. Davies: On trouve encore parmi nos collègues, huit sénateurs journalistes et une femme journaliste. Je n'en dirai pas plus long sur leur compte car, nous le savons tous, les journalistes, hommes ou femmes, sont modestes de leur nature. Nous avons six spécialistes dans l'enseignement, tous bien renseignés et très compétents. Nous avons vingt-cinq hommes d'affaires, qui s'occupent de pêche, de sciages, de construction de navires et d'autres entreprises. Nous avons un machiniste, un imprimeur et un dentiste. Trois de nos collègues possèdent des intérêts dans des postes de radio ou de télévision. Trente-trois sont financiers, c'est-à-dire qu'on les croit assez compétents pour les élire administrateurs de grandes sociétés où ils s'occupent de l'argent que nos concitoyens placent dans diverses entreprises canadiennes. Je signale ces cas pour donner une idée du calibre des personnes qui font partie du Sénat. Diverses confessions religieuses sont ici représentées; nous comptons en effet 33 catholiques, 18 membres de l'Église unie, 10 anglicans, 5 baptistes, 10 presbytériens (que je salue respectueusement), un luthérien, un juif, et un membre de l'Église des disciples du Christ. L'éventail est assez représentatif. Aucune minorité religieuse n'a lieu de craindre qu'on néglige ses intérêts au Sénat.

Voici un autre aspect de la question. Plusieurs sénateurs possèdent d'autres compétences que celle de leur profession ou métier régulier. Neuf sénateurs ont déjà détenu un portefeuille dans le cabinet fédéral. Personne s'est-il jamais plaint qu'ils n'étaient pas dignes de siéger parmi nous? Jamais de la vie! Treize sénateurs ont été membres de cabinets provinciaux; quatre, de conseils d'administration d'hôpitaux; 34 possèdent des degrés universitaires obtenus à la suite d'un cours d'étude, et non pas du genre de celui que j'ai moi-même; 21 ont bénéficié d'une expérience sur le plan municipal qui nous est très utile; 7 ont été maires de la ville qu'ils habitent; l'un d'eux est membre de la Société royale, ce qui est un grand honneur; 28 ont siégé aux Communes; 19, dans des assemblées législatives des provinces; et 10 ont combattu outre-mer. Le leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Haig) est spécialiste au jeu de curling; ancien président de la Dominion Curling Association et vice-président du Royal Curling Club d'Écosse. Le sénateur de Shelburne (l'honorable M. Robertson), ancien Président du Sénat, est président honoraire du clan Donnachaidh d'Écosse. Ma mère, honorables sénateurs, s'appelait Robertson et faisait

parti de ce clan. Pour expier mes fautes, j'ai dû moi-même tout enfant au pays de Galles, porter le kilt. Ça ne m'aurait pas coûté en Écosse, mais on n'aimait guère le kilt au pays de Galles, surtout à l'école que je fréquentais.

Honorables sénateurs, j'ai déjà parlé trop longuement. Cependant, j'avais la conviction qu'il fallait dire quelque chose pour faire contre-poids aux critiques qu'on adresse constamment à l'endroit du Sénat et de ses travaux. J'ignore si les critiques actuelles sont faites en vue d'embarrasser le premier ministre ou le Sénat. Je ne m'oppose pas aux critiques intelligentes et utiles.

Nul n'ignore que le Sénat s'est quelque peu transformé depuis 1867. En 1934, il y eut ici un long débat sur les mesures à prendre en vue d'accroître les travaux de notre Chambre. Parmi ceux qui prirent part à ce débat, il y avait le très honorable Arthur Meighen, leader du gouvernement au Sénat à l'époque, l'honorable Charles Murphy, ancien ministre des Postes dans le cabinet de sir Wilfrid Laurier, et le très honorable Raoul Dandurand, qui avait été pendant quelques années chef des libéraux au Sénat. Les discours de ces distingués sénateurs ne révélèrent aucune faille dans les nominations au Sénat; on découvrit que le mal venait de ce que l'autre endroit ne confiait pas suffisamment de travail au Sénat. Le sénateur Dandurand a dit qu'il s'était produit quelque changement dans la forme, ou pourrait-on dire la façon de procéder, suivie dans cette Chambre depuis 1867. Par exemple, il a déclaré qu'au temps de sa nomination au Sénat, en 1898, ce n'était pas le Président qui récitait la prière; à sa place, un évêque anglican venait, revêtu de ses ornements, réciter de longues prières qui duraient parfois une vingtaine de minutes. Le sénateur Dandurand ajoute que le Sénat s'ajournait dès qu'il le pouvait, ses membres jugeant qu'ils pouvaient tout aussi bien prier chez eux. À la mort de l'évêque, de nombreux ministres du culte voulurent le remplacer ici. Toutefois, il fut décidé que dorénavant les prières seraient récitées par le Président, qui portait aussi à l'époque le titre d'aumônier du Sénat.

Cependant, ce que je désire signaler de façon particulière dans ce débat de 1934, est une lettre dont le sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) a donné lecture. Cette année-là, il était encore relativement nouveau au Sénat, mais, à mon avis, il a fait un apport très utile à ce débat en donnant lecture d'une lettre qu'il avait reçue d'un M. Morrison ancien membre bien en vue du parti conservateur et représentant de son district à la Chambre des communes de 1921 à 1925. La lettre qui paraît dans le hansard